



RCS

REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

DOCUMENTS COMPTABLES

Associations agricoles



VERSION 1.1



RCS

REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

DOCUMENTS COMPTABLES

Associations agricoles



Remarques préalables :

Les notes présentées par le gestionnaire du registre de commerce et des sociétés (RCS) :

- *sont de nature générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique ou morale ;*
 - *sont de nature documentaire et explicative ;*
 - *visent à répondre à un certain nombre de questions que se posent les usagers du RCS, n'ont aucune valeur légale et n'engagent en rien la responsabilité du gestionnaire du RCS ;*
 - *ne sont pas nécessairement complètes, exhaustives, exactes ou à jour ;*
 - *ne constituent pas un avis professionnel ou juridique ;*
 - *ne représentent que l'avis du gestionnaire du RCS sur un certain nombre de questions, sous réserve de l'interprétation qui pourrait être donnée par les Cours et Tribunaux.*
-



RCS

REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

Sommaire :

1. Informations générales	4
2. Principes applicables.....	4
3. Contacts.....	4

1. Informations générales

Obligation du dépôt des documents comptables par la voie électronique à partir du 1er janvier 2012.

Le déposant doit effectuer directement le dépôt de ses comptes sur le site internet du gestionnaire du RCS, en transmettant les pièces composant sa demande de dépôt sous format PDF/A (« **dépôt classique eRCS** »).

Les comptes des associations agricoles sont déposés auprès du RCS et publié au RESA par mention.

Le dépôt est consultable par les tiers.

Les documents comptables des associations agricoles sont à déposer dans les 3 mois et demi de la clôture de l'exercice.

2. Principes applicables

	Document à déposer	Publication au RESA	Accès public dans le dossier RCS
Compte et bilan	Oui	Oui (par mention)	Oui

Délai approbation : dans les 3 mois de la clôture de l'exercice

Délai de dépôt : dans 15 jours de l'approbation

3. Contacts

Pour tout problème informatique ou pour toute question liée à l'utilisation du site internet du LBR, vous pouvez vous adresser au helpdesk du LBR dont les coordonnées sont les suivantes :

Tél : (+352) 26 428 -1

Fax : (+352) 26 42 85 55

E-mail : helpdesk@lbr.lu

Le helpdesk est ouvert du Lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 sans interruption.